

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

en date du 17 novembre 2008

Étaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, FLAGEUL, MESGOUEZ-LE GOUARD
Adjoints,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS,
BERTRAND, ESSEMILAIRE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE
LOUARN, LAPORTE, TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS, PIERRE, KERHARDY Conseillers
Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ◆ Madame BERTHAULT, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur PEDRON
- ◆ Madame QUEMERE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur BENIER
- ◆ Mademoiselle BATTAS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur BURLOT
- ◆ Madame DACHEUX, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur TREMEL

Ouverture de la séance à 18 heures 05

Madame LE TIEC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Information : Intérim Direction Générale des Services

Monsieur KERDRAON, Maire, informe l'assemblée délibérante, qu'en l'absence de Madame Isabelle BIDEAU, c'est à Madame Sophie GUIHARD, attachée principale occupant l'emploi de Directrice des Finances, d'assurer l'intérim sur l'emploi de Directrice Générale des Services.

2. Information : rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur KERDRAON, Maire communique à l'assemblée la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, tel que prévu par l'article L 241-11 du code des juridictions financières.

3. Péril rue du Vieux Moulin – Procédure en indemnisation de la commune – Autorisation d'ester en justice – Désignation de l'avocat

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur FLAGEUL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, à ester en justice dans l'affaire du sinistre rue du Vieux Moulin à PLÉRIN, de désigner Maître GUILOTIN en qualité d'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de préciser qu'en cas de dépassement d'honoraires, le solde devra être réglé par la commune.

4. Jardins familiaux – Acte de cession au profit de la commune

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'acquérir gratuitement un terrain d'une superficie totale de 3 010 m² cadastré sous les numéros 123, 124, 125 et 127 de la section AY, appartenant à la SARL DEVEL.Com, d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer la promesse et l'acte de cession ainsi que tout document qui s'avérerait nécessaire au transfert de propriété, de préciser que la commune de PLÉRIN prendra en charge les frais de l'acte notarié de cession et d'indiquer que la dépense est prévue au budget de la commune.

5. Trottoir rue du Pont à l'Anglais – Acte de cession au profit de la commune

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'acquérir gratuitement une emprise d'environ 125 m² (à préciser par document d'arpentage) provenant des parcelles BC - 149 et 156 appartenant à la S.A. La Prunelle, d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer la promesse et l'acte de cession, ainsi que tout document nécessaire au transfert de propriété, de préciser que la cession se concrétisera après réalisation de l'aménagement du trottoir par la S.A. La Prunelle et d'indiquer que les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de la commune et que la dépense est prévue au budget de la commune.

6. Arrêt du schéma directeur d'assainissement pluvial et dépôt du dossier d'autorisation en Préfecture

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de valider le dossier de schéma directeur d'assainissement pluvial et de soumettre le dossier d'autorisation à l'accord de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

7. Arrêt du zonage d'assainissement pluvial et mise à l'enquête publique

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'arrêter le dossier de zonage présenté et de le soumettre à l'enquête publique réglementaire.

8. Résidence des « Petits Corsaires » – convention pour la participation financière de la Ville à Cabri Habitat.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement nécessaire au versement de la participation communale.

9. Déclaration d'occupation du domaine public routier communal pour les installations de Gaz de France – Permission voirie – redevance pour occupation du domaine communal pour l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur FLAGEUL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'accorder la permission de voirie pour les ouvrages de distribution gaz pour 2009 et d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public routier communal en retenant les bases suivantes :

- L = 45692 mètres
- ING (Index Ingénierie de juillet 2007) = 753,4
- ING0 (Index Ingénierie de juillet 2006) = 738,1

10. Convention financière avec le Conseil Général pour travaux de renforcement de tranchée rue du Vieux Moulin et réalisation d'une couche de roulement sur le demi ouvrage du pont de pierre.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'inscrire au budget 2009 la somme correspondante à la participation financière auprès du Conseil Général pour un montant total de 24 120,52 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y rattachant.

11. Mandat spécial – Congrès des Maires

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 6

d'accorder un mandat spécial à :

- Monsieur Ronan KERDRAON, Maire,
- Monsieur Didier FLAGEUL, adjoint au maire,
- Madame Delphine MESGOUEZ, adjointe au maire,
- Monsieur Philippe FAISANT, conseiller municipal,
- Monsieur Hubert THIERRY, conseiller municipal,

pour se rendre au congrès des Maires qui se tiendra à Paris, du 25 novembre au 27 novembre 2008 et de préciser que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement, seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels.

12. Service informatique – Astreinte

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser, à compter du 1^{er} novembre 2008, la mise en œuvre d'une astreinte d'exploitation, le samedi, pour l'agent du service informatique afin d'assurer la continuité du service des affaires générales et de préciser que le montant de l'astreinte s'élève à 34,85 €uros.

13. Régime indemnitaire – Indemnité d'exercice de missions des Préfectures (I.E.M.P.) – Modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de compléter la délibération relative à l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures du 7 juillet 2004 ainsi qu'il suit :

- « L'attribution pour les agents régisseurs de la régie unique « Activités Enfance Jeunesse » est majorée d'un montant annuel de 439 €uros, versé au mois de décembre 2008.
- Cette majoration est proratisée pour le régisseur suppléant en fonction du temps effectué. »

et de préciser que les crédits correspondants sont prévus au Budget.

14. Régime indemnitaire – Indemnité spécifique de service (ISS) – Modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de modifier dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, le tableau d'attribution de l'indemnité spécifique de service instituée par délibération en date du 8 juillet 2004 et modifiée par délibérations en date des 19 avril 2005, 10 novembre 2006, 14 septembre 2007 et 15 septembre 2008 à compter du 1^{er} novembre 2008, ainsi qu'il suit :

Filière & Grades	Fonction	Taux de base annuel	Coef. de grade	Coef. de service (Côtes d'Armor)	Taux moyen annuel	Montant retenu	Coef. Retenu
Technique							
Technicien supérieur	Responsable du service informatique	356,53	10,50	1,05	3 930,74	4.323,84	1,10000

de préciser que les autres dispositions de la délibération en date du 8 juillet 2004 restent inchangées et de préciser que les crédits correspondants sont prévus au Budget.

15. Subventions Ecoles – promenade scolaire des écoles maternelles – Année 2007-2008

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DUREL, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

Approuve l'attribution de la subvention suivante :

Ecole maternelle Jean Leuduger	2 classes x 130,85 €	261,70 €
--------------------------------	----------------------	----------

et précise que les crédits sont prévus au Budget 2008.

16. Subventions écoles : voile

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DUREL, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

d'accepter le versement de la subvention suivante à l'école ou APE correspondant :

	piscine	voile
Ecole du Sépulcre		2 940,00 €

et de dire que les crédits sont prévus dans le Budget 2008.

17. Convention Electricité Réseau Distribution France

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DUREL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'intégration de 2 postes transformateurs électriques : celui du Roy d'Ys aux Rosaires et celui de la Ville Hervy à la Pointe du Roselier et de préciser que les travaux de peinture sont prévus durant les vacances de Toussaint mais que ceux-ci peuvent être repoussés ultérieurement en raison d'un effectif insuffisant.

18. Subvention exceptionnelle Centre Nautique Plérinais

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle au Centre Nautique de Plérin d'un montant de 401.86 € et précise que les crédits sont prévus au Budget.

19. Subvention exceptionnelle Le Signet

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Association Le Signet une subvention exceptionnelle de 492.61 € correspondant à ses dépenses de fonctionnement du 1^{er} trimestre 2008 et de préciser que les crédits sont prévus au Budget.

20. Subvention exceptionnelle Plérin Football Club

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur THIERRY, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Plérin Football Club, une subvention exceptionnelle de 534 € et de préciser que les crédits sont prévus au Budget.

21. Subvention à l'association FNACA pour l'organisation du repas annuel du 11 novembre des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle à la FNACA d'un montant de 795 € et de préciser que les crédits sont prévus au Budget.

22. Subvention exceptionnelle Confrérie de la Coquille Saint Jacques

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Confrérie des Chevaliers de la Coquille Saint-Jacques une subvention exceptionnelle de 307 € correspondant aux dépenses que l'association a engagées pour cette intervention et de préciser que les crédits sont prévus au budget.

23. Ti'Pass subvention exceptionnelle aux associations

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur THIERRY, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'Association Plérin Football Club d'un montant de 1 000 € et à l'Association Tennis Club Plérinais d'un montant de 560 €, d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre d'un montant de 1 560 € au Conseil Général des Côtes d'Armor et de préciser que les crédits sont prévus au Budget.

24. Cap Armor 2008 subventions aux associations

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations au titre de Cap Armor 2008, telles que mentionnées sur le tableau ci-dessous :

Associations	Montant de la subvention (en €)
Badminton plérinais	148,50
Art'image	1 011,45
OPAC (mercredis animés et quartiers d'été)	18 043,76
TOTAL	19 203,71

et de préciser que les crédits sont prévus au Budget

25. Remplacement de Monsieur LE COAT dans les différentes commissions

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, décide par

Après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret. Monsieur Pascal LAPORTE ne prenant pas part au vote,

Voix pour 26 Refus de vote 3 Abstentions 3

de préciser que Monsieur Pascal LAPORTE, Conseiller Municipal, prend également ses fonctions dans les commissions communales suivantes :

- Commission des Marchés
- Commission de Finances
- Commission d'Urbanisme
- Commission Sports

- Commission Travaux, Infrastructures
- Commission Communale des Impôts Directs, en qualité de suppléant de Monsieur BENIER
- Commission Communale des services publics concédés

de préciser que Monsieur Pascal LAPORTE, Conseiller Municipal, prend également ses fonctions dans l'ensemble des commissions de la CABRI, en qualité de délégué suppléant de Monsieur PEDRON et de préciser que Monsieur Pascal LAPORTE, Conseiller Municipal, prend également ses fonctions au sein du Syndicat Départemental d'Electricité

26. Désignation d'un représentant pour la C.L.E.C.T. – CABRI

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, décide par

Après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret. Monsieur Philippe FAISANT ne prenant pas part au vote,

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 1

de désigner Monsieur Philippe FAISANT, représentant du Conseil Municipal de Plérin afin de siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CABRI.

27. Information : Procédure de reprise de concession perpétuelle au cimetière de Plérin Centre

Monsieur LAIR, premier Adjoint, informe l'assemblée délibérante des modalités de reprise de concession perpétuelle avant d'engager la procédure au cimetière de Plérin Centre.

28. Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser l'admission en non valeur des sommes détaillées ci-dessous sur le budget principal de la commune :

Budget Principal	
Restauration scolaire Redevance antenne communautaire Location de matériel Concession de cimetière	3 734,01 €

et de préciser que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2008.

29. Décision modificative n° 3

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 6

de modifier le Budget Primitif 2008 par décision modificative :

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-69 290	70	Produits des services	12 100
65	Charges de gestion courante	60 290	74	Dotations et participations	49 200
66	Charges financières	29 000	76	Produits financiers	35 100
042 (ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	123 800	77	Produits exceptionnels	47 400
Total		143 800	Total		143 800

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles :	1 000	021	Virement de la section de fonctionnement	- 69 290
23	Travaux en cours :	- 47 000	10	Dotations fonds divers et réserves	13 800
27	Autres immobilisations financières	2 000	13	Subvention d'investissement	64 900
20020001	Opération complexe culturel	30 000	16	Emprunts et dettes assimilées	-179 210
20060002	Opération des toitures	- 75 000	20020001	Opération complexe culturel	30 000
20070002	Opération de la Cornardière	3 000	20060002	Opération des toitures	- 75 000
			20070002	Opération de la Cornardière	3 000
			27	Autres immobilisations financières	2 000
			040 (ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	123 800
Total		- 86 000	Total		- 86 000

Budget Assainissement

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	25 000	042 (ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	25 000
Total		25 000	Total		25 000

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
23	Travaux en cours	20 000	16	Emprunts et dettes assimilées	- 35 000
040 (ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	25 000	041(ordre)	Opérations patrimoniales	80 000
041(ordre)	Opérations patrimoniales	80 000	23	Travaux en cours	- 35 000
			27	Autres immobilisations financières	115 000
Total		125 000	Total		125 000

Budget Eau

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 600	042 (ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	3 600
Total		3 600	Total		3 600

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
040 (ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	3 600	16	Emprunts et dettes assimilées	- 46 400
041(ordre)	Opérations patrimoniales	50 000	041(ordre)	Opérations patrimoniales	50 000
			23	Travaux en cours	- 30 000
			27	Autres immobilisations financières	80 000
Total		53 600	Total		53 600

30. Adhésion à l'Association pour la gestion des groupements de commandes des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser le Maire à verser la cotisation à l'Association pour la Gestion des Groupements de Commandes pour l'année 2008 d'un montant de 220 €.

31. Mise à disposition gratuite de la salle Agora au CAP : Comité Départemental du Tourisme

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 31 Voix contre 2 Abstention 0

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora du CAP pour le Comité Départemental du Tourisme le 23 octobre 2008.

32. Mise à disposition gratuite de la salle Agora au CAP : CELEOS

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora du CAP pour la société Céléos le 3 novembre 2008.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DUBOIS expose que l'état des lieux du Gouët n'est pas satisfaisant. Elle demande qu'un contact soit pris avec la ville de St Brieuc, sachant que le problème des écoulements provient de St Brieuc.

Monsieur KERDRAON donne lecture du courrier de la Préfecture concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Madame DUBOIS souhaite en obtenir la copie.

La séance est levée à 21 heures 47.

Le Maire,

Ronan KERDRAON